



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD

Réf : DCM/2023-18/7.1/29-03

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 23/03/2023
Notifiée aux élus le : 23/03/2023
Date de l'affichage : 23/03/2023

**OBJET : FINANCES - Budget Parking –
Compte Administratif 2022**

SÉANCE DU MERCREDI 29 MARS 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-NEUF MARS à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :
Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Alain BAILLIEU à Michel LEBLANC
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia VAN DER LINDE

Rapporteur : Régis VIANET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion
- Considérant que Régis VIANET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022
- Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Régis VIANET pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur,
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 qui peut se résumer comme suit :
 - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2021) : **896 200.87 €**
 - Fonctionnement : + **828 571.05 €**
 - Investissement : + **67 629.82 €**
 - Part affectée à l'investissement : **481 315.00 €**
 - Résultat de l'exercice 2022 : + **291 260.50 €**
 - Fonctionnement : - **58 048.23 €**
 - Investissement : + **349 308.73 €**
 - Résultat de clôture de l'exercice 2022 : + **706 146.37 €**
 - Fonctionnement : + **289 207.82 €**
 - Investissement : + **416 938.55 €**

- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits porté à titre budgétaire aux différents comptes.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022
- **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits porté à titre budgétaire aux différents comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 24 avril 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Délibération 2023- 18	FINANCES - Budget Parking - Compte Administratif 2022	Pour :	25	Groupe majoritaire – Cédric BONATO- Maryline POUGENC- Joachim RAMS – Stéphane PIGNAN
		Contre :	2	Olivier BERTRAND – Carine VANDERBISTE
		Abstention :	0	Néant